AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5E. ANNEE, No. 24. *MANITOBA.* JEUDI, 11 NOVEMBRE, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau Hôtel-de-Ville, jusqu'à **SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME** jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage (CHENE OU TREMBLE.)

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, delivré en piles (au lieu designé) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la presente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être delivrée, en outre, la longueur, l'époque où il a eté coupé, et où il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due exécution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloué pour sa livraison est prolongé durant l'hiver et à chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Vache Egaree.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant un bout d'oreille coupée, les deux cornes peu longues et retournées en dedans, sur le front. Elle est disparue vers la fin de Mai et a eté vue plusieurs fois en arrière de St. Boniface, durant l'été. Une récompense est promise à la personne qui la ramenera à son propriétaire.

JOSEPH DUBUC.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne A l'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 26 Août, 1875

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La coopération du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitée, afin de rendre l'exposition magnifique et une representation digne des ressources de cette Province et le Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge a Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les depenses de la personne à qui appartiendront les effets.

Application immediate est nécessaire pour s'assurer de la place.

[illegible] generale des articles aux [illegible] de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera admis après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la preservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les damages ou pertes d'aucune sorte, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au secretaire du Bureau de la Commission de Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secretaire.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir: St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnees dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comte de Provencher; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes; aux Juges de Paix, Député Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernières elections generales; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour du Comte (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA, PROVINCE DE MANITOBA. *Comte de Selkirk.* } Cour de Comte de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict. Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, a dix heures de l'avant-midi, pour la revision des listes electorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes les personnes demandant des changements dans ces listes electorales, devront se présenter au lieu [illegible] date, et [illegible] temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire decider leurs réclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. du Comte de Selkirk

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en general, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans reserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupeé par B. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 21

Avis Public du Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " **754**, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considera- " tion, il est par le present defendu a toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'etablir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Interieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, [illegible]

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le present donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtes, et s'etendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois generalement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessees sont notifiees de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance,

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comte de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Député Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Generales: Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G.C.C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier, 6 Septembre, 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donné que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIEME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en deposés sur les bords de la Riviere-Rouge, dans la Paroisse de Saint Andre, pres le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporte leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Pres des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba

21 Fevrier, 1875. 3m

LE "METIS."

Jeudi, 11 Novembre, 1875.

Distribution des Grains.

Nous avons vu quelque part dans des dépêches adressées aux journaux de Québec que la distribution des grains se ferait par l'intremise des Sociétés d'Agriculture. Ce renseignement est-il exact? Nous lignorons. Seulement, nous savons que l'on a encore reçu ici aucune information à ce sujet,

Ce que l'on a reçu.

La navigation est close depuis quelques jours: et cependant, il reste en arrière, quantité de provisions et de grains, expédiés d'Ottawa.

Ausique nous l'avons déjà dit, le cabinet fédéral, a avancé à notre population, la somme de $60,000, qui deлra être distribuée sous la forme que l'on sait. Sur ce montant, $45,000 ont été dépensées pour l'achat de 20,000 minots de blé, 2000 minots d'orge, 2000 minots d'avoine, 5000 sacs de farine et 1,500 quarts de lard.

Et jusqu'à ce jour, l'actif agent, M. J. E. Têtu, a reçu et emmagasiné en bon ordre, environ 7,000 minots de grains,-du blé, en grande partie-500 quarts de lard et 1,000 sacs de farine.

Le *Dakota* que les glaces ont arrêté à quarante milles d'ici, à la Rivière-aux Gratias, porte à son bord 300 sacs d'orge et 200 sacs de farine.

Le *Minnesota*, également emprisonné par les glaces à Emerson, a une quantité plus considérable encore de ces marchandises. Et il en est de même pour deux autres bâteaux, partis de Crookston, dont les connaissements n'ont pas été transmis.

Tout en faisant la part de ce que peuvent contenir ces quatre bâteaux, il est clair que les envois ne représentent pas la somme complète des achats, à part des $15,000 dont il restait à disposer, aux dernières nouvelles.

La clôture de la navigatian rendra sans doute plus dispendieux, le transport de ces articles. Mais il est évident que ce n'est là qu'un détail en fin de compte. Car, pour ne pas manquer son but, le ministère fédédal doit faire arriver les secours aussitôt que possible, s'il veut aider aux nécessiteux durant l'hiver, et fournir du grain, de bonne heure, au printemps.

De Crookston à Winnipeg, le taux du frêt sera, d'après les calculs, de $5.00 par cent livres. Sur la farine, ce sera plus que le coût d'achat: et sur le lard, la proportion entre les prix d'achat et de transport, sera à peu près égale.

Nous savons que certains spéculateurs sur les terres, voudraient bien pouvoir dire au printemps que notre population n'a pas eu besoin d'aide pour traverser la longue période de l'hiver.

Il parait, en outre, que ces spéculateurs ne se gênent pas de dire que ces avances de vivres et de grain, ne peuvent que jeter du discrédit sur notre Province.

Qu'on se rappelle toutefois, que ce ne sont pas ces gens là, qui constituent la masse, mais bien la classe des travailleurs et des agriculteurs.

En un mot, ce ne sont pas des riches dont il faut s'occuper, mais des pauvres. Du reste, le résultat final de ces secours, loin de nuire à notre province, aux yeux de l'étranger, devra produire, à notre sens un effet contraire.

Les sauterelles nous feront vraisemblablement grâce de leur visite, en 1876. Et lorsque, l'automne prochain, les chiffres de nos récoltes seront publiés, l'on s'étonnera de la fertilité de notre sol: et les immigrants nous arrivant en plus grand nombre, feront hausser le prix de nos terres.

Le gouvernement d'Ottawa a commencé une bonne œuvre: il l'achevera en ordonnant le transport immédiat du produit de ses généreuses contributions.

Le Public est Juge.

Le Dr. O'Donnell, Président du Conseil Législatif, et M. W. F. Luxton, M. P. P., se querellent dans la presse; depuis quelque temps déjà Commencées dans les feuilles de la Capitale, les hostilités se poursuivent ici avec âpreté et acharnement.

Lorsque nos délégués arrivèrent à Ottawa, le Dr. O'Donnell sentit le patriotique besoin de nuire à la cause qu'ils allaient plaider: ses rancunes personnelles devaient l'emporter sur l'intérêt public: il fallait tout sacrifier à une passion égoiste et qui a disloqué tant de cerveaux, plus robustes que le sien. Notre président du Conseil, qui est une creature du Gouvernement, se mit donc en frais de distiller dans le *Free Press* d'Ottawa, le trop plein de sa bile contre MM. Davis et Royal.

Ici, les élucubrations du Dr. n'eussent pas créé la moindre commotion dans nos cercles politiques. Car, l'on sait fort bien que si la confection des pilules n'a pas de secrets pour lui, la législation et la diplomatie, lui sont en revanche, complètement étrangères.

La bas, le Dr. prenait des proportions: la distance le grossissait; il devenait important: et ses écrits pouvaient duper les âmes confiantes.

M. Luxton entreprit une réfutation: le travail était facile: il suffisait de citer les Comptes Publics pour prouver que le Dr. avait fait au gouvernement un compte d'apothicaire

Peu fier de ses succès (?) qui ne lui valurent pas même une mention honorable dans son organe (le *Free Press* d'Ottawa) le Dr. voulut transporter la lutte sur un théatre plus modeste. Et c'est dans les colonnes du *Standard* de Winnipeg, qu'il bataille maintenant, et brandit le scalpel avec lequel il dissèque hardiment la politique de notre ministère.

Toutefois, le Dr. n'est pas trèsadroit, et il se blesse presque toujours au lieu d'atteindre ses adversaires. Ne pouvant conserver le sang froid nécessaire à la profession, il perd toute dignité dans ses manœuvres et devient d'une gaucherie à faire rougir un étudiant.

Le public en jugera par les écarts dans lesquels vient de tomber l'excellent Dr. Nous détachons donc l'extrait suivant d'une lettre qu'il adresse au *Standard*:

"M. W. F. Luxton, s'adressa à "moi, en une certaine circonstance, "comme le prétendu agent de M. R "A. Davis, et se déclara autorisé à "affirmer que le salaire de Presi "dent du Conseil serait accru jus- "qu'à $1,200, si je voulais voter "pour certaines mesures, du gou- "vernement."

Voilà donc le Dr. qui se plaint d'avoir été en butte aux criminelles obsessions d'un agent corrupteur et corrompu. Rien de plus navrant que ce cri de la pudeur outragée Comme le vertueux docteur a du souffrir de ces insidieuses propositions de la plus noire immoralité.

Après avoir entendu la victime, écoutons le séducteur.

"Mercredi dernier, je reçus une "dépêche d'Ottawa, annonçant que "la même accusation avait été pu- "bliée dans un journal de cette Ci- "té. De suite, j'expédiai le télé- "gramme suivant:

Winnipeg, 3 Novembre, 1875.

A l'Hon. R. A. Davis.

Patterson, New-Jersey,

O'Donnell affirme dans les journaux que je lui ai dit, comme votre agent, que le salaire du Président du Conseil sera augmenté jusqu'à $1,200, s'il voulait voter pour certaines mesures du gouvernement. Ai-je jamais eu,de vous pareille autorité. Réponse immédiate.

W. F. Luxton.

"Le jour suivant, je reçus la ré- "ponse suivante:

Patterson N. J. 5 Nov., 1875.

L'assertion de O'Donnell allant à dire que vous étiez autorisé à agir comme mon agent, au sujet d'une augmentation du salaire du Président, est dénuée de fondement.

R. A. Davis.

Le député de Rockwood, après avoir nié et s'être disculpé, met à son tour sur la setette, le véridique Dr. Il intervertit les rôles et l'accuse d'avoir mendié les faveurs du gouvernement, d'avoir insisté auprès de lui, pour obtenir une augmentation de salaire.

Dans presque toutes nos conversations, dit M. Luxton, le Dr. supposant que je possédais de l'influence, auprès des ministres, m'importunait de ses plaintes, ajoutant toujours, qu'il méritait mieux du cabinet......

Enfin, le jour que le Bill abolissant le Conseil devait subir sa troisième lecture, dans cette Chambre, le Dr. rencontra M. Luxton, et lui insinua qu'il voterait pour l'adoption du Bill, à la condition d'avoir $1,200, au préalable. L'aumône que sollicitait le Dr. lui fût refusée, et pour s'en venger, il repoussa le Bill......

M. Luxton a signé la lettre dans laquelle il expose les faits que nous venons de relater Si tout cela est vrai, que faudrait il penser du désintéressement de ce digne Dr. et de sa sincérité, en glosant, comme il l'a fait, sur l'économie.

Poste Militaire.

On annonce qu'il sera établi un poste militaire, sur la frontière occidentale de la Propince. Il n'y a aucun doute que la présence d'une escouade dans ce coin reculé de Manitoba, inspirerait aux mécreants une terreur salutaire, et faciliterait beaucoup l'action de la justice. Les habitants des localités avoisinantes se sentiraient ainsi mieux protégés, dans leurs personnes et dans leurs propriétés.

Ce sont nos ministres qui ont obtenu cette nouvelle faveur.

Le *Free Press*, d'Ottawa, qui a encadré les merveilleuses productions du Président de notre Conseil Législatif, félicite nos delégués d'avoir réussi, en dépit de l'opposition mesqeine qui leur a été faite.

Le gouvernement américain a aboli le privilége d'importer du Canada aux Etats Unis, des chevaux et des véhicules devant servir temporairement au transport des marchandises, aux travaux de chemins de fer, et aux opérations du commerce de bois, et être ramenés sur notre territoire, après l'achèvement de l'ouvrage. Il n'y a d'exception que pour les voitures appartenant a une ligne régulière de transport, de deligence, ou *d'express*.

Cette interdiction a provoqué un édit semblable des autorités canadiennes. Ce qui empêchera nos voisins, à l'avenir, de monopoliser la besogne sur nos chemins de fer et devra nous assurer le benéfice du transport du fret, à partir de Pembina.

Le *Globe*, de Toronto, qui a bien accueilli les reclamations de nos délégués, publie à ce sujet un long article dont nous détachons l'extrait suivant:

Le Gouvernement Canadien a décidé d'augmenter le subside, à la condition toutefois que le Parlement l'approuvera Sur ce point, il n'y aura vraisemblablement pas de difficulté. Il parait que les depenses actuelles de Manitoba sont de $100,000 par année, ou plus de $30 000 au delà du reveuu. Le Cabinet d'Ottawa pense donc qu'il faudra, tout d'abord, opérer une réduction, dans les dépenses, en commençant par l'abolition du Conseil Législatif. Et l'on pourra peut-être aussi diminuer les frais des impressions, et autres. Lorsque tous ces *retranchements* seront opérés, la subvention sera augmentée jusqu'à $90,000.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

AVENIR DES SAUVAGES DU NORD-OUEST.

(*Suite.*)

II

Le second paragraphe de cette étude qui a trait aux causes de la démoralisation des sauvages, ne fera que redire ce qui déjà a été dit bien des fois sur ce sujet. Abstraction faite de l'introduction de la Religion Chrétienne chez les tribus sauvages par les Missionnaires, je ne craindrai pas de repéter ce que j'ai affirme plus haut, c'est à-dire que l'arrivée des Blancs parmi les sauvages avec tout ce qu'ils leur ont apporte des douceurs de la civilisation, a été toujours un grand malheur pour ces derniers: et ce moment a été le debut de leur démoralisation. Combien de fois les Missionnaires, seuls et tranquilles contrôleurs de la conduite du sauvage, domptant par la douceur sa nature feroce et le civilisant autant que possible, n'ont-ils pas versé des larmes de découragement à l'arrivée des Blancs, dans leurs Réductions naissantes? Ces vrais civilisateurs des différentes familles de l'Humanite ont bien le droit de gémir, en voyant les ravages désastreux et les maux que l'emigration des Blancs cause parmi ces jeunes chretiens ou ceux qui sont sur le point de le devenir. Interrogeons les Annales des Jésuites du Paraguay, relisons les rapports des Missionnaires de la Californie, des Montagnes Rocheuses et de l'Oregon, et demandons à tous les *Hommes de la Prière* du nord de l'Amérique, ce qu'ils en pensent: et l'on verra que partout, il n'y aura qu'une voix pour reconnaitre ce que j'avance. Au risque de passer pour un anti civilisateur, je soutiens que les sauvages, n'ayant jamais eu de commerce avec les Blancs sont moins malheureux, au point de vue des nécessites de l'existence, que ceux qui eprouvent, à la suite de ce rapprochement, des besoins qu'ils ignoraient auparavant.

Mon hypothèse tout impossible qu'elle semble devant l'envahissement de la civilisation, n'en est pas moins vraie pour l'homme de la nature, qui disparait et est anéanti devant ce flot absorbant.

⁂

Il me parait que la première cause de la démoralisation des sauvages est le mauvais exemple donné par les Blancs qui les scandalisent par leurs vices et leurs débauches, et très souvent en leur apprenant des péchés qu'ils ne soupçonnaient même pas. Qu'on me permette un exemple. Tous les sauvages sont dans le plus grand étonnement et sont effrayés quand ils entendent les blasphèmes des Blancs contre la Divinité. Aucune tribu n'a d'expressions dans sa langue pour insulter le *Maître de la vie.* On peut aller se convaincre de cette assertion auprès de certaines bandes de sauvages, ayant vécu avec les Blancs, qui n'ont appris en fait d'Anglais ou de Français que les mots pour *jurer.*

La seconde cause est l'introduction des liqueurs spiritueuses qui, comme il est clair pour tous, font les plus tristes ravages parmi ces hommes que l'*eau de feu* abrutit tant Si l'on veut en peut de temps détruire les sauvages, on n'a qu'à leur donner des boissons enivrantes. Sans compter les morts subites, les meurtres, les maladies chroniques, on est sûr que les naissances diminueront et enfin la nation s'éteindra, engloutie dans l'*eau de feu*

La troisième cause de cette démoralisation, et qui n'est pas peut-être la moindre, parait être, dans certaines contrées, le peu d'honnêteté de la part des employés des gouvernements dans leurs transactions avec les sauvages. On profite de leur ignorance et de leur manque d'habileté pour les jouer et les tromper, soit dans les traités, soit dans les autres choses qui ont rapport aux Bureaux d'Agences. Bientôt les sauvages s'aperçoivent qu'ils ont été dupés, et leurs mécontentements ne connaissent plus de bornes. Ils se livrent aux déprédations, aux vols et à tous les autres moyens de vengeance en leur pouvoir. Delà les guerres avec les Blancs, et c'est alors que sonne l'heure de leur extermination. On a un faible exemple de ce que j'affirme dans les difficultés sans fin qu'ont les Américains avec leurs sauvages du Missouri.

III

Dans ce troisième point l'on me permettra de suggérer ce qu'il faudrait faire pour éloigner ces malheureuses causes, et de signaler les moyens a prendre pour se faire des amis parmi les sauvages. Ainsi,tout en achetant leurs terres, il faut tâcher de leur procurer en retour de grands avantages pour le présent et le futur. Pour ce qui concerne notre gouvernement en particulier, je pense qu'il devrait se considérer comme le Père et le Tuteur de toutes les tribus sauvages, qui se trouvent aujourd'hui comprises dans la Confédération Canadienne. Si véritablement il se regarde comme le protecteur de ceux qu'on appelle les *déshérités* de la nature, il va sans dire qu'il lui faudra les traiter comme tels.

La première et la principale chose à faire avec les sauvages de la Saskatchiwan, ce sont des traités bien dirigés, tout en s'efforçant de mériter leur confiance. Pour moi, je suis d'avis que l'on offre trop peu aux sauvages pour obtenir la propriété de leurs terres. En negociant ces traités avec eux, on leur enlève leurs chasses, leurs rivières et leurs lacs; on ne leur laisse que des *Réserves*, ou bientôt il n'y aura

VOS BIJOUTERIES ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

...ns de chasse, entourés qu'ils se sont par les Blancs. Ensuite, il est de l'intérêt du gouvernement de favoriser et de protéger l'Œuvre des Missionnaires, qui, en christianisant les sauvages, les civilisent et adoucissent leurs mœurs. Qu'on me permette de soumettre un plan qui parait bien fonctionner dans l'Orégon. Cet essai, au premier abord, pourrait paraitre étrange, mais une fois mis en pratique, il serait peutêtre le plus profitable aux Indigènes et au Gouvernement. Au lieu de nommer des Agents laïques, on choisirait ces Agents parmi les Missionnaires des différentes dénominations, v.g. un pour les Sauvages catholiques et un autre pour les sauvages protestants. On mettrait entre les mains de ces Agents les annuités et les autres secours destinés à aider les établissements de ces Indigènes. Il resterait au gouvernement à envoyer de temps à autre un Surintendant pour examiner les progrès que les Agents Missionnaires auraient fait faire à leurs sauvages respectifs avec les moyens placés à leur disposition.

* * *

Une autre question bien importante pour l'avenir de ces tribus nomades, c'est la chasse du Buffle.

En voyant la passion des peuples sauvages pour la chasse, malgré tous les efforts de la civilisation pour modifier leur genre de vie, en considérant, dans ce pays en particulier, ce que nos sauvages et même nos Métis endurent de privations, de fatigues et de peines pour tuer quelques bêtes des forêts ou d'autres gibiers ne serait-on pas tenté de se demander si l'homme n'est pas naturellement un animal chasseur? La civilisation a modifié ses instincts sans cependant pouvoir les détruire. Aussi, la chasse possède-t-elle des attraits auxquels beaucoup d'hommes ne peuvent résister. L'homme porte partout avec lui ce don d'*étendre son empire sur tous les animaux terrestres, sur tous les oiseaux du Ciel*, &, &. Peu après le Déluge, on parle d'un célèbre chef, qui était un chasseur vigoureux, ce qui donna naissance au proverbe: *Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.* Aujourd'hui dans les pays civilisés, la loi elle même suffit à peine à contenir et à régler ce penchant; il ne faut donc pas s'étonner si, aux confins de la civilisation, l'homme cède aux sentiments instinctifs, qui le rangent naturellement parmi les carnassiers. Et bien souvent la similitude des goûts y forme un trait d'union entre les pionniers blancs et les chasseurs des tribus sauvages qui les entourait. Pour revenir à notre sujet, disons que depuis un certain nombre d'années, la chasse de ces animaux s'opère sur une grande échelle, à cause du grand nombre de traiteurs disséminés sur toute l'étendue du pays que foule le buffle. Ces troupeaux diminuent beaucoup et si l'on n'adopte des mesures pour les protéger, ils auront disparu dans une dizaine d'années.

* * *

Voici donc encore un autre plan que je soumets à la sagesse du gouvernement du Nord Ouest. Tout extrême qu'il peut paraitre, je pense qu'il est possible, surtout si on réussit à convaincre les sauvages qu'il s'agit pour eux de conserver leur vie et celles de leurs familles, ou de mourir de faim.

Ce plan, ce serait l'adoption d'un Acte prohibant la chasse du Buffle pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, et cela pour cinq ans, sous une peine sévère. Le gouvernement n'a-t-il pas ses lois et ses saisons spéciales, pour la pêche, la chasse au gibier? &., &. Pourquoi ne pourrait-on pas en agir de même pour la protection du Buffle?

Aviser les sauvages et les Métis de faire des provisions pour les mois de prohibition; leur interdire la vente de ces provisions, et les confisquer des mains des Traiteurs qui en achèteraient, afin de forcer de cette façon les Indigènes à conserver de quoi vivre, pendant l'hiver; défendre de jamais tuer en aucun temps les jeunes veaux jusqu'à l'âge de trois ans: voilà, aussi ce qu'il y aurait à opérer.

Puis, durant les cinq années de prohibition, le gouvernement donnerait aux sauvages une certaine quantité de munitions, outils, couvertures, habits, et pourvoierait aux exigences de ceux qui n'auraient pas assez de provisions pour le temps prohibé. Et dans l'intervalle, l'on ferait réunir les sauvages auprès des lacs et des rivières, et on leur fournirait des filets pour les occuper et aider à leurs moyens de subsistance.

Au premier coup d'œil cette dépense, pendant cinq ans, peut sembler exorbitante, mais elle sera certainement moindre, que ce qu'il faudra débourser, en peu d'années, pour empêcher de mourir de faim tous ces sauvages de la Saskatchiwan, quand il n'y aura plus de Buffles.

Si ce plan était adopté, il faudrait s'entendre avec le gouvernement américain, afin qu'il promulguât de son côté, quelques lois analogues pour protéger les Buffles lorsqu'ils se dirigent vers le Missouri. En supposant que ce gouvernement ne consente pas à de semblables arrangements, il a tout lieu de croire que les troupeaux de Buffles se réfugieront sur le territoire canadien, spécialement l'hiver, dans les grandes prairies, où il n'y aura personne pour les chasser.

Je pense pouvoir dire, sans exagération, que si l'on donne suite à ce projet, on aura lieu de se réjouir, en voyant les troupeaux de Buffles se multiplier. Après les cinq ans de prohibition, il serait facile de substituer à l'ancienne loi d'autres mesures protectrices moins strictes mais capables d'empêcher une trop grande destruction.

* * *

En terminant ici cette courte étude sur l'avenir des sauvages du Nord-Ouest, je l'offre telle quelle à ceux qui s'occupent de ces questions. Je ne prétends pas avoir raison dans mes appréciations: et peut-être ne cadrent-elles pas avec les convictions de plusieurs qui n'auraient pas envisagé la position du pauvre sauvage au même point de vue que moi. Au reste, je n'ai exposé que mes propres idées qui m'ont toujours paru néanmoins, être celles de ceux dont je prétends plaider la cause.

Pour être un bienfaiteur de l'humanité il faut améliorer le sort de son semblable; car, comme a bien dit quelqu'un, "celui qui fait croître deux brins d'herbe là où un seul existait, celui là est un bienfaiteur de l'humanité."

NATOYAPIKOWAN.

Nous détachons les extraits suivants, d'une lettre qui nous est adressée.

Mission de St. Laurent,
24 Août, 1875, Saskatchiwan.

....

Notre pays subit une grande transformation. Je serais bien long si je voulais vous donner connaissance des différents événements qui ont agité notre contrée, tout l'été;........

Nous avons eu la semaine dernière un procès qui ne peut manquer d'avoir les meilleurs résultats. Deux vendeurs de *boissons*, qui ont passé l'hiver, parmi nous, en versant leurs drogues empoisonnées, ont été condamnés, chacun, à $250 d'amende.

* *

Les nouvelles à sensation qui ont été publiées dans certains journaux de Winnipeg, touchant notre prétendue *rébellion*, n'ont d'autre réalité que celle que l'imagination des rédacteurs s'est plû à leur attribuer. Je voudrais vous donner quelques détails sur l'événement, qui a amener la *Police Montée* chez nous, mais je n'en ai pas le temps. Cependant je dois vous dire pour votre satisfaction et la mienne que tout s'est arrangé à l'amiable, et je n'ai eu qu'à me réjour de la bienveillance que m'ont témoignée les officiers du détachement qui est venu ici.

* *

La rage des *hivernements* a saisi nos Métis de Carlton, plus que jamais: c'est un vrai vestige, c'est une émigration générale vers la rivière des Arcs et le lac le Bœuf. Ces malheureux courent à leur perte malgré toutes nos représentations pour les arrêter. Vous ne sauriez vous imaginer le nombre *d'hivernants* qui gagnent *le large*. Je ne serais pas surpris de voir cet hiver des centaines de ces *coureurs* de Prairie mourir de faim. Tout le monde est *traiteur* et veut faire fortune par cet étrange genre de commerce.

Votre tout dévoué, etc.

Nouvelles Locales.

— Il est question de fonder un cercle canadien.

— Le froid de la semaine dernière, a été remplacé par le dégel, et la neige fond rapidement.

— M. O. Monchamp, de Winnipeg, vient de terminer les travaux de son nouvel hôtel, qui sera l'un des plus spacieux et des mieux tenus de la cité.

— Nous apprenons que le nommé Laroque détenu au Pénitencier depuis deux ans, est mort ces jours derniers, dans les sentiments d'un chrétien repentant.

— M. Duncan Nolin, de la Pointe de Chênes est tombé avant hier, en remontant la côte de St. Boniface et dans sa chûte, il s'est infligé à la tête une blessure grave.

La rivière est encore libre de glaces depuis l'embouchure de la Rivière Assiniboine, jusqu'à la Pointe Douglas, et le bateau traversier marche comme d'habitude.

— Un individu du nom de G. W. Clarke, agent de certaines maisons de commerce de Montréal, vient de décamper. Ses créanciers sont dans le deuil.

— Nous avons dernièrement omis par erreur de mentionner le nom de l'Hon. M. A. Girard, dans la liste des souscripteurs au transport de l'orgue. La souscription de l'Honorable Monsieur était de $10.00.

— Ces jours derniers, des rôdeurs de nuit, au flair exercé, ont essayé d'enfoncer les portes de l'édifice dans lequel se trouvent les provisions expédiées d'Ottawa. La présence de l'agent ne leur permit heureusement pas de pénétrer à l'intérieur.

M. Têtu nous prie à ce propos d'avertir le public que la distribution n'est pas encore commencée, et se fera le jour, et non la nuit, ce qui serait désagréable.

OBITUAIRE.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Abraham Clément LaRivière, décédé à Montréal, Samedi dernier, à l'âge de 67 ans. Ce digne citoyen était à Montréal un zélé promoteur de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et il portait un vif intérêt aux missions de la Rivière Rouge et du Nord Ouest. L'œuvre des conférences de St. Vincent de Paul avait aussi en lui un protecteur, et il a pendant plusieurs années été président des conférences St. Pierre et Ste. Marie.

M. LaRivière laisse cinq enfants, au nombre desquels se trouvent la Révérende Mère Marie de St. Hélène, Supérieure de l'Asile St. Joseph du Bon Pasteur, à Montréal, et M. Alphonse A. C. LaRivière, de St. Boniface.

Lundi, un service solennel, recommandé par son fils M. LaRivière, de St. Boniface, a été chanté à la Cathédrale. On remarquait au chœur tous les Messieurs de l'Archevêché et le Rév. P. Lacombe de Winnipeg. Les RR.SS. de la Charité, les Demoiselles du Pensionnat, les Orphelines, et tous les principaux citoyens de St. Boniface assistaient aussi au service.

Nouvelles Canadiennes

On est à organiser le collège militaire de Kingston. Les règlements seront probablement publiés la semaine prochaine.

Les catholiques de Toronto ont souscrit une somme de $7.000 en faveur des hommes de police qui ont si bien protégé la procession, lors de la dernière émeute.

Le *Weekly Star*, de Arnprior, dit être informé par un individu qui était à Ottawa ces jours derniers, que des centaines d'hommes s'engagent pour aller travailler dans les chantiers de bois du haut de l'Outaouais, avec un salaire de $7,00 par mois et la pension. La chose est extraordinaire, si elle est vraie.

L'autre jour environ 200 dames de Toronto se sont réunies pour adopter des mesures dans le but d'encourager la tempérance. Il fut résolu de prier toutes les dames de la Puissance de prendre part à l'organisation de cette société et de ne rien négliger pour faire disparaitre, l'usage des boissons enivrantes.

Un nommé Thompson, catholique qui avait appartenu à une loge maçonnique, étant mort subitement ces jours derniers à Québec, sans avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise, les autorités ecclésiastiques ont refusé de l'inhumer dans le terrain consacré, et ses restes ont été enterrés dimanche dans la partie non consacrée du cimetière, sans aucune cérémonie religieuse.—

—On prétend que les funérailles de Guibord auront lieu le 13 de ce mois, date qui se trouve être l'anniversaire de sa mort. Le cercueil de pierre qu'est à lui préparer M. Reid de la rue Ste. Catherine, est parait-il sur le point d'être terminé, et les partisans du mort disent bien haut que tous les moyens seront adoptés pour conduire les obsèques de façon à mettre à néant les tentatives qui pourraient être faites pour empêcher l'enterrement.

PROPHETIES

Sous le titre: *Véridiques prophéties pour l'an du Seigneur* 1879, vient d'être publié à Berlin un volume dans lequel nous trouvons d'amusants oracles rendu par un prophète inconnu:

Ce pays, dit-il en parlant de la France, dont la haine contre l'empire allemand n'est pas éteinte, mais brûle comme un charbon ardent, emploiera en 1876 ses dernières forces pour mettre sur pied une armée considérable. C'est avec cette masse d'hommes que les Français voudront se jeter sur l'Allemagne pour reprendre l'Alsace et la Lorraine, pour venger leur défaite et laver dans le sang de l'Allemagne, les taches de leur drapeau. Mais le président de la République s'opposera à pousser de nouveau le vaisseau de l'Etat dans une mer de sang.

Il répondra que l'équipage qu'il a avec lui est trop faible, qu'il vaut mieux attendre que l'armée se fortifie et s'agrandisse encore et que quelques généraux capables aient le temps de se former, car la France manque précisément de chefs militaires, tandis que la Prusse en a beaucoup.

Une révolution sanglante déchirera bientôt la pauvre France (merci pour cette marque de commisération). Le commerce et l'industrie seront ruinés: les ouvriers, sans pain, grossiront les rangs des révolutionnaires. Plusieurs villes importantes seront incendiées dans cette lutte fratricide.

Par bonheur pour la France, la récolte n'aura jamais été aussi belle et le raisin séchera sur les ceps.

Quand les survivants comprendront que, si la lutte continue, la France ne sera plus qu'un cimetière il y aura un peu de paix (il sera grand temps!) La dernière grande bataille se livrera dans les rues de Paris. Après que des torrents de sang auront été répandus, les cadavres rempliront les rues et seront entassés sur des places publiques: beaucoup de maisons et de palais seront détruits.

De pareilles prophéties ne promettent pas à la France un avenir couleur de roses; heureusement elles émanent d'un pays dont la sympathie à l'endroit du peuple français n'est pas contestable.

PÊLE MÊLE.

Il parait qu'un cinquième des récoltes en Angleterre a manqué.

On calcule que 10,000 maisons ont été construites à Chicago depuis un an.

Le canal de Suez a gagné l'année dernière $5,000,000 et sa construction ne coûte que $3,000,000.

Le gouvernement de Madrid a adressé au Vatican une note par laquelle il notifie son refus de rétablir l'unité catholique de l'Espagne.

Il est question en Angleterre du mariage prochain du prince Arthur Duc de Connaught, avec l'archiduchesse Elizabeth d'Autriche, fille de l'archiduc Ferdinand.

Décès.

A Ste. Agathe (Rivière au Rat) le 4 courant, à l'âge de 21 ans, Charles Riel, fils de Madame Riel de St. Vital, et frère de M. Louis Riel, Ex-Président du Gouvernement Provisoire.

Conseil du N.-Ouest

UNE ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenue au Bureau du Lieutenant-Gouverneur, au Fort-Garry, le [illegible] jour de Novembre prochain, à ONZE HEURES avant-midi.

Par ordre

FRANK G. BECHER,
Agissant comme Secret. du Conseil.

FORT-GARRY,
9 Novembre, 1875. 2f

MAUVAISE RELIURE

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 1er Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires pour prendre des affidavits in B. R., en vertu de la 35ème Sec., de la 35ème Vict. Cap. 3 des Statuts de Manitoba,

Pour le Comté de Provencher :

Frederick T. Bradley, de West-Lynn, Ecuyer,

Pour le Comté de Selkirk :

William B. Hall, de Headingly, Ecuyer.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HOTEL DU GOUVERNENT,
Fort Garry, 2 Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, en conformité de la 38ème Vic. Cap. XXVII, intitulé, "Acte pour amender l'Acte établissant un système d'Education dans cette Province," de nommer les personnes suivantes pour former et constituer le Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, toutes telles nominations faites auparavant sont par les présentes révoquées.

Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface,

Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert's Land,

Le Rév. M. John Black, de Kildonan,

Le Rév. M. Albert Lacombe, de Winnipeg,

Le Rév. M. George Dugast, de St. Boniface,

Le Rév. M. George Young, de Winnipeg,

Le Rév. M. Joachim Albert Allard, de St. Charles,

Le Rev. M. J. Grisdale, de St John,

Le Rév M. Joseph Théophile Lavoie, de St. Boniface,

Le Rév M. Robertson, de Winnipeg,

Angus McKay, M. P. P., de St. François-Xavier, Ecr.

Felix Chénier, M. P. P., de la Baie St. Paul, Ecr.

Le Capt. W. Kennedy, de St. Andrew Sud,

Charles Mair, Ecr., du Portage La-Prairie,

W. B. Hall, Ecr., d'Headingley,

Pierre Delorme, Ecr., de St. Norbert,

Stewart Mulvey, Ecr., de Winnipeg,

F. B. Robinson, Ecr., de Rockwood,

J. H. Bell, Ecr., de Kildonan,

Le Rév. M. W. Cyprian Pinkham, Surintendant du Comité Protestant,

Elie Tassé, Ecr., Surintendant du Comité Catholique Romain.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être President des Commissaires des Licences ;

Allan MacDonald, de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement de Richard T. Huggard, Ecuyer, qui a résigné

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous etiez tenus et il vous etait enjoint d'être presents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-etre de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

Extrait d'un "Acte pour amender l'Acte de 1873, pour regler la vente et le trafic des liqueurs enivrantes."

IV. Le premier paragraphe de la onzième Section du dit acte est par le present amendé de la manière suivante : Toute application pour une licence pour vendre des liqueurs enivrantes au detail, ou pour une licence d'epicier, devra se faire dans les trente jours immédiatement precedant le premier jour de Juin et le premier jour de Novembre de chaque année, et aucune application ne sera reçue après cette date.

VI. Après la passation de cet Acte aucune licence de detail ou d'épicier ne sera accordée à aucune personne pour vendre des liqueurs enivrantes au détail dans cette Province en dehors des limites de la Cité de Winnipeg à moins que l'appliquant n'ait auparavant obtenu l'autorisation, certificat et recommendation par écrit et dûment attestés devant un Juge de Paix, d'au moins vingt électeurs et franc-tenanciers, les plus proches voisins de l'applicant.

ERRATUM.

Au lieu de C. S. Bigg, tel qu'imprimé dans la dernière Gazette Officielle, lire Samuel Clarke Biggs.

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux etages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,

Bureau du *Métis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français public dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireraient recevoir voudront bien s'adresser a M. P. C. MIER, Propriétaire, St. Boniface

---

Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secretaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent.

FELIX TRUDEL.

Bureau du Secretaire Provincial

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettees envers la Societe TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. ANNE, Pointe de Chênes et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes sous le plus court delai, à MM.

ROYAL & DUBUC.

Winnipeg, le Juillet 1875.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.